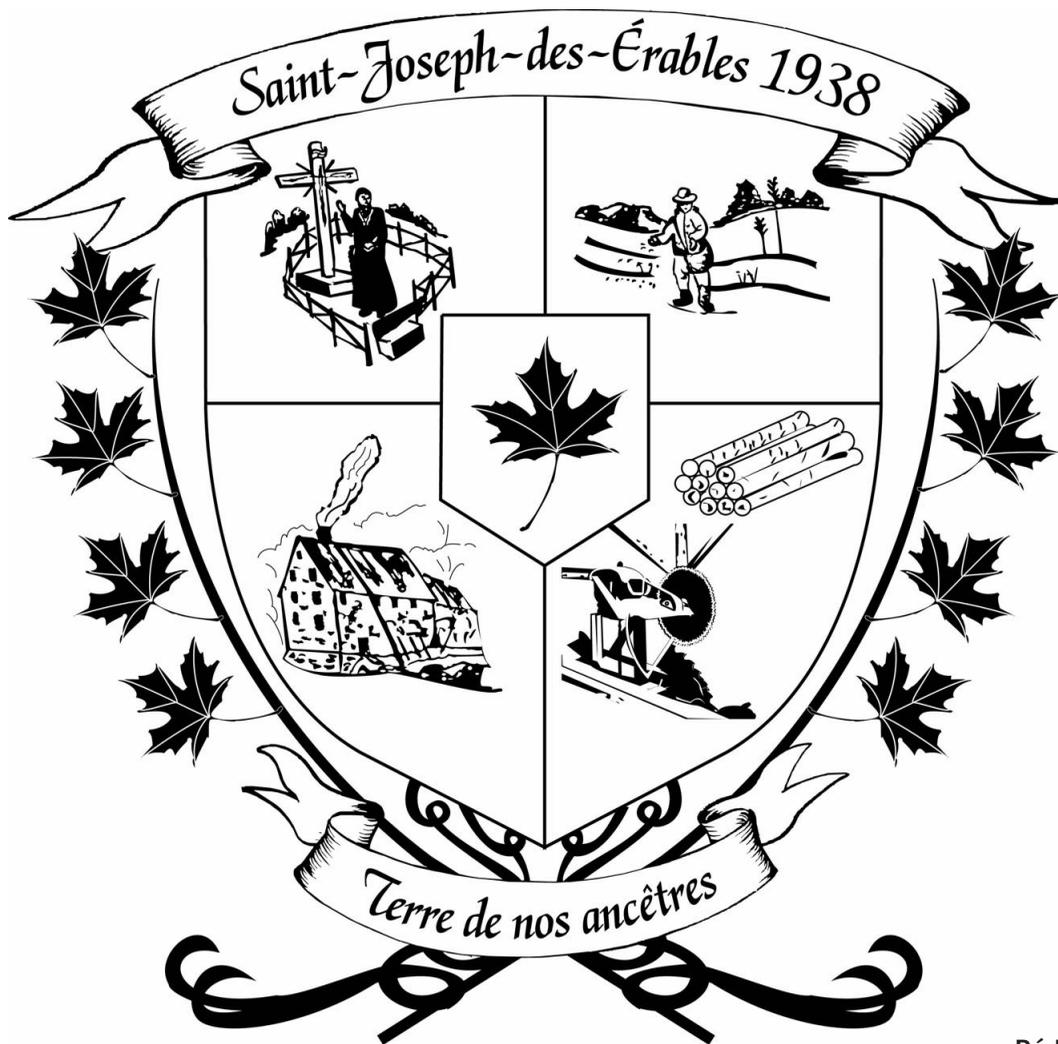


Bulletin municipal



Mot du Maire

Bonjour à tous,

En janvier, nous vous avons fait parvenir votre compte de taxes. Pour l'année 2013, le taux de taxation reste le même que celui de l'an passé, soit 99 cents du cent dollars d'évaluation. Les dates d'échéance sont les mêmes soit le 1er mars, le 1er juin et le 1er septembre. C'est seulement si le compte de taxes foncières est supérieur à 300 \$ que les taxes sont réparties en trois versements. Autrement c'est au premier versement que le montant total est dû. Les tarifications pour les ordures, la gestion des fosses septiques et les travaux dans les cours d'eau sont payables au premier versement.

Étant donné le succès de l'an passé concernant les analyses d'eau et les composteurs, j'ai le plaisir de vous annoncer le retour de cette subvention cette année. En effet, nous vous offrons la possibilité de vous procurer une analyse d'eau, au coût de 27,00 \$ (après la subvention de 30,00 \$). Vous avez également la possibilité de vous procurer gratuitement un composteur domestique. Une subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2013.

Bien à vous,

Louis Jacques, maire

Rapport du vérificateur financier

Le rapport financier, pour l'année 2012 révèle des revenus d'investissements et de fonctionnement de 808 776 \$, des dépenses de 796 287 \$ pour un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 12 489 \$ ce qui porte le déficit de fonctionnement accumulé à 6 124 \$ au 31 décembre 2012.

Surveillance de la rivière Chaudière

Sur le site Internet de la municipalité, sous l'onglet citoyen, vous avez accès au système de surveillance de la rivière Chaudière. Ce système permet de constater la tendance de la rivière, le niveau actuel et le débit de celle-ci. Lorsque la route du Pont est fermée, cette information y est également indiquée.

Cendre au bord du chemin

Il a été constaté que quelques personnes avaient jeté leurs cendres de poêle sur le côté du chemin. Avec la fonte de la neige, la cendre durcit et se rend dans le fossé et à la longue cela en vient à en obstruer l'écoulement. Quelques sapins de Noël y ont également été laissés.

Nous vous rappelons que selon le règlement 174, il est interdit de jeter des débris ou déchets de chaque côté des chemins, des routes ou rangs de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables sous peine d'amende. Quiconque contrevient au présent règlement sera passible d'une amende de 100,00 pour une première infraction et dans le cas de récidive, l'amende sera de 200,00 \$.

Nous demandons la collaboration de tous pour que notre municipalité reste propre, nous sommes une population fière.

Défi Santé 5/30 Équilibre

Nous vous convions à relever le Défi Santé 5/30 Équilibre, la plus vaste campagne québécoise de promotion des saines habitudes de vie. Le Défi Santé, qui a lieu pour une 9e année, se déroulera du 1er mars au 11 avril. Il est possible de s'y inscrire dès maintenant et jusqu'au 1er mars, seul, en famille ou en équipe, à DefiSante.ca.

Le Défi Santé, c'est quoi ?

Le Défi Santé invite chaque année les Québécois à manger mieux, à bouger plus et à prendre soin d'eux, trois habitudes de vie gagnantes qui favorisent une bonne santé physique et mentale.

Concrètement, en s'inscrivant, les participants visent l'atteinte de trois objectifs durant six semaines :

- L'objectif 5 : manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour
- L'objectif 30 : bouger au moins 30 minutes par jour
- L'objectif Équilibre : faire le point sur ses forces pour un meilleur équilibre de vie

Les participants bénéficient d'un soutien gratuit, dont le passeport IGA et les courriels de motivation. Ils ont aussi accès, en tout temps, à une foule d'outils et à de l'information sur le site Internet (DefiSante.ca) et sur la page Facebook (facebook.com/defisante). Les participants courent aussi la chance de gagner l'un des nombreux prix tirés tout au long du Défi Santé, dont 5 000 \$ d'épicerie offerts gracieusement par IGA !

En 2012, notre municipalité en est sortie grande gagnante avec un taux de participation de 15,56%. Nous aimerions sincèrement que ce pourcentage continue d'augmenter d'année en année.

Déneigement des entrées privées

Nous vous demandons de faire très attention lorsque vous déneigez votre entrée. Certains citoyens laissent de l'accumulation de neige sur la route et sur l'accotement lors de leur déneigement. Nous vous rappelons que cette accumulation peut être dangereuse pour les automobilistes et complique aussi le déneigement par notre camion. Sans oublier qu'une montagne de neige peut nuire à votre visibilité lorsque vous sortez de votre entrée.

Lumières de rue

Nous aimerions avoir vos suggestions pour les endroits et les raisons où nous pourrions installer les prochaines lumières de rues. Vous pouvez laisser vos suggestions à votre conseiller de secteur ou au bureau municipal.

Centre d'écoute téléphonique et de prévention du suicide Beauce-Etchemins.

Vous êtes disponible et intéressé à vivre une expérience humaine enrichissante. Le centre d'écoute téléphonique a une formation d'environ 30 heures à vous offrir. Vous aimez être impliqué socialement, vous sentir utile, savoir que votre présence peut faire une différence. Il existe un lieu particulier où vous pouvez trouver tout ça. Informez-vous auprès du Centre d'écoute téléphonique et de prévention du suicide Beauce-Etchemins. Inscription pour la prochaine formation en mars 2013. 418-228-3106

Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le lundi 4 mars à 20h00.